

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **3 juillet 2023** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Monsieur Charles Beaupré, inspecteur en urbanisme

Public : 28 personnes représentant le public

Absences motivées :

230-07-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2023 soit ouverte à 20 h.

231-07-2023 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 3 juillet 2023 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

232-07-2023 3.1 Séance ordinaire du 5 juin 2023

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit et est adopté tel que présenté.

233-07-2023 **3.2 Consultation publique des règlements CV. 584 et CV. 585**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la consultation publique des règlements CV. 584 et CV. 585 soit et est adopté tel que présenté.

234-07-2023 **3.3 Séance extraordinaire du 12 juin 2023**

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 soit et est adopté tel que présenté.

235-07-2023 **3.4 Séance extraordinaire du 26 juin 2023**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2023 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT **5.1 Dépôt de la correspondance au 30 juin 2023**

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 juin 2023 sous la cote « Bordereau no. 07-2023 ».

6. FINANCES

DÉPÔT **6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2023**

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2023.

236-07-2023 **6.2 Comptes à payer au 30 juin 2023**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 juin 2023, des chèques numéros 7507 à 7565 totalisant 442 428.38 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 juin 2023, des chèques numéros 7484 à 7506 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5327 à 5349 totalisant 175 070.35 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

237-07-2023 7.1 Comité de sécurité routière

ATTENDU QU'il est nécessaire de structurer et d'encadrer les interventions en matière de prévention et de sensibilisation en sécurité routière;

ATTENDU QU'un comité de sécurité routière permettrait :

- ✓ D'établir une ligne directrice en matière de sécurité routière;
- ✓ D'assurer la sécurité des citoyens;
- ✓ D'assurer une gestion efficace de la circulation;
- ✓ D'assurer le traitement des requêtes relatives à la circulation, la signalisation et la sécurité routière.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville mette en place un comité de sécurité routière sur lequel les personnes suivantes siègeraient :

- ✓ Michel St-Laurent, directeur général et greffier;
- ✓ Simon Gariépy, directeur des travaux publics;
- ✓ Charles Beaupré, inspecteur en urbanisme;
- ✓ Stephen Subranni, conseiller.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

238-07-2023 8.1 Demande au MTQ – Troisième feu de circulation sur la route 347 à l'intersection des rues Ferland et Poitras

ATTENDU QUE la Politique MADA a reconnu que la route 347 n'était pas sécuritaire pour les piétons;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel veut améliorer la sécurité de ses citoyens sur la route 347.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à faire la demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour qu'un troisième feu de circulation soit installé sur la route 347 à l'intersection des rues Ferland et Poitras.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

239-07-2023 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 juin 2023

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 juin 2023.

240-07-2023 11.2 Adoption du règlement résiduel CV. 584 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone H-17

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel souhaite augmenter son offre de logements pour faire face à la crise du logement;

ATTENDU QU'un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés le 1^{er} mai 2023 et lequel porte sur le projet de règlement CV. 584 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24, H-24-A et H-17;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement CV. 584 a eu lieu le 5 juin 2023 à 19h30 ;

ATTENDU QU'après la séance de consultation publique, le conseil a adopté le second projet de règlement CV. 584;

ATTENDU QU'un avis de participation référendaire pour le second projet de règlement CV. 584 a été publié le 7 juin 2023;

ATTENDU QU'il y a eu des demandes valides pour les articles 4 et 5 du second règlement CV. 584, le présent règlement résiduel comporte les dispositions du second projet qui n'ont pas fait l'objet d'aucune demande valide.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement résiduel CV. 584 soit adopté tel que déposé.

241-07-2023 11.3 Adoption du règlement CV. 585 – Modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CV. 447

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} mai 2023 pour adopter le projet de règlement CV. 585 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CV. 447;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 585 a eu lieu le 5 juin 2023.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 585 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CV. 447, tel que déposé.

242-07-2023 11.4 Demande de dérogation mineure – 340, rue de l'Industrie (lot 6 256 060)

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour une demande de dérogation mineure pour le lot 6 256 060 situé au 340, rue de l'Industrie;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à la dérogation mineure a été publié le 24 mai 2023;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent cette demande de dérogation mineure, soit la construction d'un bâtiment accessoire industriel en voûte en demi-cercle, malgré que cette forme architecturale soit prohibée par le paragraphe C) de l'article 60 du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel.

243-07-2023 11.5 Demande de dérogation mineure – 395, avenue Coutu (lot 3 044 408)

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour une demande de dérogation mineure pour le lot 3 044 408 situé au 395, avenue Coutu;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à la dérogation mineure a été publié le 8 juin 2023;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent cette demande de dérogation mineure, soit l'implantation d'un bâtiment accessoire de type « abri de jardin » en cour avant malgré que l'article 32 du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel n'autorise pas de bâtiment en cour avant.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

244-07-2023 **12.1 Avis de motion du règlement CV. 586 – Amendement au règlement CV. 543-1 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes (grille de tarification)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Stephen Subranni, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption le projet de règlement CV. 586 amendant le règlement CV. 543-1 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes dans le but de modifier certains articles de la grille de tarification.

245-07-2023 **12.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 586 – Amendement au règlement CV. 543-1 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes (grille de tarification)**

ATTENDU les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certains tarifs d'accès pour les embarcations à moteur à partir de la saison estivale 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur le projet de règlement CV. 586 amendant le règlement CV. 543-1 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces envahissantes dans le but de modifier certains articles de la grille de tarification.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 586 amendant le règlement CV. 543-1 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces envahissantes dans le but de modifier certains articles de la grille de tarification soit adopté tel que déposé.

246-07-2023 **12.3 Résiliation de l'offre de service – Sécurité à la plage pour la saison estivale 2023**

ATTENDU QUE la ville a accepté l'offre de la compagnie Magistral Sécurité pour la sécurité à la Plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2023 par la résolution 227-06-2023;

ATTENDU QUE la compagnie ne répond pas aux exigences demandées;

ATTENDU QUE le contrat n'est pas encore signé.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la résiliation de l'offre de service de Magistral Sécurité pour la sécurité à la Plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2023;

QUE par le fait même, la résolution 228-06-2023 autorisant les employés, officiers, représentants, agents et mandataires de Magistral Sécurité à émettre tous constats d'infraction jugés nécessaires à la Plage de Saint-Gabriel et les secteurs avoisinants celle-ci à tout contrevenant soit abrogée;

QUE les frais engagés jusqu'à l'abrogation, soit le 30 juin 2023 inclusivement, soient versés à Magistral Sécurité.

247-07-2023 **12.4 Offre de service – Sécurité à la plage pour la saison estivale 2023**

ATTENDU QUE la résolution 227-06-2023 qui acceptait l'offre de service de Magistral Sécurité pour la sécurité à la Plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2023 a été abrogée et qu'ils termineront le 30 juin 2023.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de GCSP pour la sécurité à la Plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2023, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2023.

248-07-2023 **12.5 Constats d'infraction à la plage – Saison estivale 2023**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel, dans le cadre des opérations de sécurité à la Plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2023, a retenu les services de GCSP;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est doté des règlements suivants, applicables à la plage :

- ✓ CV. 198 régissant le stationnement et la circulation;
- ✓ CV. 459 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- ✓ CV. 577 et CV. 577-1 concernant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel;

ATTENDU QU'il est opportun, pour le conseil municipal, d'autoriser spécialement et généralement l'ensemble des employés, officiers, représentants, agents et mandataires de GCSP aux fins de pouvoir mettre en œuvre et assurer le respect de ladite réglementation municipale, incluant par le truchement de l'émission et délivrance de constats d'infraction à toutes personnes contrevenant aux dispositions réglementaires applicables.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil municipal désigne et autorise spécifiquement les employés, officiers, représentants, agents et mandataires de GCSP à émettre tous constats d'infraction jugés nécessaires à la Plage de Saint-Gabriel et les secteurs avoisinants celle-ci à tout contrevenant;

QU'un rapport mensuel soit expédié à la ville quant aux constats d'infractions ainsi émis;

QUE la présente autorisation s'ajoute à celle dont dispose tous les autres officiers, employés et fonctionnaires de la ville de procéder également à l'émission de tels constats, le tout en conformité avec les dispositions des articles 147 du Code de procédure pénale.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

249-07-2023 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 3 juillet 2023 soit levée à 20h54.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 4^e jour de juillet 2023.

Gaétan Gravel
Maire